

Canada - France
Interparliamentary Association



Association interparlementaire
Canada - France

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
au second tour des élections présidentielles**

Association interparlementaire Canada-France

**Paris, France
du 2 au 7 mai 2007**

Rapport

Faisant suite à l'expérience de l'élection présidentielle de 2002, le Comité exécutif de l'Association interparlementaire Canada-France a convenu de répéter l'exploit pour celle de 2007 et d'envoyer une délégation de parlementaires en France.

D'aucuns qualifieront cette élection d'historique, de charnière dans l'histoire politique de la Ve République. En effet, les deux protagonistes du second tour ont amené un vent de fraîcheur dans le paysage politique français comme en font foi les quelque 45 millions d'électeurs français qui se sont déplacés massivement pour aller voter. Ils ne l'avaient jamais fait en aussi grand nombre depuis l'élection de 1965. Un taux de participation de 84,5%. La démocratie française réussit à endiguer la montée des taux d'abstention constatée, scrutin après scrutin, depuis les années 80.

Au premier tour, Nicolas Sarkozy a pris la tête avec 31,1 % des voix contre 25,8 % à Ségolène Royal. Un résultat beaucoup moins serré que l'avaient prévu plusieurs enquêtes d'opinion. Des sondages effectués avant le second tour donnaient Sarkozy vainqueur, le 6 mai, à plus ou moins 54%. La clé du scrutin: les 18,5 % d'électeurs qui ont choisi le centriste François Bayrou, fortement courtisés par les deux candidats. À noter que le candidat de l'extrême-droite, le Front national Jean-Marie Le Pen, n'a récolté que 10,5 % des suffrages. C'est une baisse historique pour le FN qui ne cessait de voir son pourcentage augmenter depuis 1988. C'est là une des conséquences de la très forte participation électorale qui, à 84,5 %, établit un niveau jamais atteint depuis 1965.

C'est dans ce contexte politique que la délégation canadienne a effectué une mission parlementaire. Cela s'inscrit dans le désir mutuel des deux parlements d'approfondir les relations entre nos deux pays qui sont liés par des liens historiques et d'amitiés.

La délégation canadienne remercie tout particulièrement Monsieur l'ambassadeur Claude Laverdure pour le soutien personnel qu'il a apporté à cette initiative du Groupe canadien et pour avoir mis à la disposition de la délégation plusieurs membres de son personnel. Des remerciements les plus chaleureux sont adressés à Monsieur Marc Berthiaume, attaché politique, qui a été l'architecte de cette mission fort réussie. Comme le souhaitait l'ambassadeur Laverdure, les diverses rencontres organisées ont permis de colliger beaucoup d'informations utiles aux intérêts canadiens.

Le mercredi 2 mai 2007

La délégation a rencontré M. Xavier Peneau, chef de service, Bureau des élections, qui a sommairement expliqué les grandes lignes du système électoral français.

Pour l'élection présidentielle, le système en place en France est un scrutin uninominal majoritaire à deux tours : pour être élu au premier tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés. Afin que l'élu recueille la majorité des suffrages exprimés, ainsi que le dispose la Constitution, seuls deux candidats sont autorisés à se présenter au second tour. Il s'agit des deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour; pour le second tour, le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu. Le second tour a lieu le deuxième dimanche suivant le premier tour.

Afin d'éviter les candidatures fantaisistes, la loi organique du 6 novembre 1962 établissait un système de représentation. Il fut modifié par la loi organique du 18 juin 1976. Désormais, une candidature n'est recevable que si elle est parrainée par au moins 500 citoyens titulaires de mandats électifs définis par la loi organique. La candidature ne peut être retenue que si, parmi les 500 parrains, figurent des élus d'au moins 30 départements ou territoires d'outre-mer et sans que plus de 10 % d'entre eux puissent être du même département ou TOM. Le nom et la qualité des signataires sont rendus publics par le Conseil constitutionnel.

Le système d'élections françaises repose sur les 36 000 communes, où on retrouve 64 000 bureaux de vote : un système extrêmement décentralisé donc, qui offre la meilleure garantie d'impartialité, toujours selon Monsieur Peneau. C'est au niveau local, par un comité de trois membres, que sont établies les listes électorales. Le président du bureau de vote est entièrement indépendant. Les avantages du système sont que le processus repose en fin de compte sur l'activité des citoyens eux-mêmes, puisque 192 000 bénévoles assurent le déroulement du scrutin. Le Bureau de vote proprement dit est composé de 5 membres, dont le maire de la commune et quatre assesseurs, ces derniers représentant des couleurs politiques différentes.

L'inscription sur la liste électorale est un acte volontaire. Le processus est plus facile dans les petits villages que dans les grandes villes. Une carte d'électeur qui notamment identifie les lieux de votation, est émise à tous les électeurs qui s'inscrivent les trois ans et sert pour tous les scrutins, nationaux, régionaux ou locaux. Mais cette carte n'est pas indispensable pour voter : ainsi dans de petites communes, la présence de deux témoins permet de voter. Une autre difficulté du système électoral français est qu'il n'existe pas de registre central des électeurs géré au plan national.

Au sujet de l'organisation de l'élection présidentielle proprement dite, M. Peneau a noté qu'elle était complètement centralisée, tout en restant à l'abri de toute interférence bureaucratique ou politique. Il y a une large répartition du contrôle du processus électoral entre diverses autorités, notamment le Ministère de l'Intérieur, le Bureau de vote, le Conseil constitutionnel, le Conseil supérieur de l'Audiovisuel et la Commission nationale de contrôle.

Ainsi, le Conseil constitutionnel exerce un contrôle lors de saisines. Il est le juge ultime de l'élection des députés, des sénateurs et du président et supervise la gestion du Ministère de l'Intérieur. Le Conseil est assisté d'un tribunal administratif.

L'an dernier, des modifications constitutionnelles et réglementaires ont été apportées au processus de l'élection présidentielle en vue de favoriser l'émergence de candidatures féminines lors des élections. Par ailleurs, les candidats ont dû obtenir le parrainage par signature d'au moins 500 maires, conseillers généraux, etc. C'est le Ministère de l'Intérieur qui a préparé le formulaire des candidats. Le Conseil constitutionnel n'a eu que quelques jours après la clôture de l'appel de candidature pour valider ces documents officiels.

Pour sa part, le Conseil supérieur de l'Audiovisuel chargé de la nomination des chefs de radio et de télévision, réglemente le temps d'antenne des divers candidats à la présidence. Le principe appliqué lors de la présente élection présidentielle est celui d'un temps d'antenne strictement égal pour chaque candidat.

La Commission nationale de contrôle, composée du vice-président du Conseil d'État, du premier président de la Cour de Cassation, du premier président de la Cour des Comptes et de deux autres magistrats, est responsable d'établir les critères relatifs à la publicité et à la littérature électorales (affiches et propagande). Il est à noter que les bulletins de vote sont imprimés par les candidats eux-mêmes, mais il existe quelques paramètres notamment en ce qui concerne le format et la couleur du bulletin qui doit être blanc.

Le jour de l'élection, entre 8 h et 20 h, le Bureau de vote est souverain en matière de contrôle. Il assure la sécurité en faisant appel à la police et à l'armée, le cas échéant. S'il n'y a pas de vote par correspondance (annulé en 1975), les citoyens français peuvent toutefois voter par procuration : l'électeur s'adresse à la gendarmerie ou au commissariat, produit un justificatif et désigne un autre électeur pour voter à sa place. Chaque citoyen ne peut toutefois présenter plus de deux procurations.

Le dépouillement des votes est surveillé par les citoyens, une table de dépouillement étant prévue autour de laquelle ces derniers peuvent circuler. Les bulletins annulés sont annexés au procès-verbal de l'élection rédigé par les membres du Bureau de vote. Après l'annonce des résultats et la signature du procès-verbal, tous les autres bulletins sont immédiatement détruits, ce qui empêche toute possibilité de recomptage. Les résultats sont alors transmis à la Préfecture par téléphone ou télécopieur et la Préfecture à son tour les achemine au Ministère de l'Intérieur. Durant la nuit suivant l'élection, la Commission de recensement départementale des votes vérifie les procès-verbaux et statue sur les litiges. En cas d'égalité des votes entre deux candidats, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Tous les procès-verbaux sont envoyés au Conseil constitutionnel. Une équipe de 70 vérificateurs validera les résultats, 10 jours après le premier tour et trois jours après le deuxième tour. Pour qu'une élection soit annulée, la loi prévoit un certain nombre d'irrégularités : tracts diffamatoires, fraudes sur la liste électorale, fraudes dans le dépouillement du scrutin, etc.

Le sénateur Bacon a porté sur le contrôle des dépenses électorales. Selon Monsieur Peneau, la France a longtemps tiré de l'arrière à ce sujet par rapport à d'autres pays, mais aujourd'hui, elle est à l'avant-garde. Aujourd'hui, la quasi-intégralité des dépenses électorales des candidats est financée par l'État. Les dispositions législatives en matière d'élections prévoient le financement public des partis politiques, selon une formule de subventions basées sur la base de la représentation des partis à l'Assemblée nationale ou pour les partis qui ont présenté au moins 50 candidats aux élections (même s'ils n'ont pas d'élus). Les comptes de campagne sont établis par un expert comptable et sont soumis à la Commission nationale de contrôle des dépenses de campagnes qui a deux mois pour statuer.

Les parlementaires canadiens se sont interrogés sur le fait qu'un député-maire puisse être président d'élection lors d'un scrutin, estimant qu'il pouvait y avoir apparence de partialité. Sur ce point, M. Peneau a tenu à rassurer la délégation canadienne en insistant sur le fait que la composition du Bureau est pluraliste et fonctionne de façon correcte.

Finalement, il fut question de l'obligation constitutionnelle que les bulletins de liste des différents partis doivent contenir un nombre égal d'hommes et de femmes, sinon les partis sont susceptibles de sanctions financières.

Le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) est une organisation qui veille à défendre les intérêts des entreprises françaises. Pour le second tour de la présidentielle, le MEDEF ne prend parti directement pour l'un ou l'autre des candidats, mais intervient tout de même dans le débat public afin de faire connaître les préoccupations de ses membres. M. Jean-Pierre Philibert, directeur des Relations avec les pouvoirs publics, a fait part à la délégation que le MEDEF était entré dans une réflexion approfondie dans le domaine social depuis plusieurs années, notamment sur les rapports employeurs/employés, la protection sociale, la modernisation économique et l'organisation du temps de travail (les 35 heures). En France les syndicats sont faibles, avec à peu près 10 p. cent des travailleurs syndiqués. La France est gérée en État très centralisé. Il y a en fait juxtaposition de centralisation et de décentralisation. La décentralisation implique des transferts du centre vers les régions, mais la dotation reste du domaine de l'État central. Pour M. Philibert, les 35 heures sont une aberration. Le citoyen français est plus productif que le Nord-américain. Il souhaite parfois faire du temps supplémentaire MEDEF

Une des grandes préoccupations du MEDEF est toute la question du déficit budgétaire. Sur ce point, M. Philibert a estimé que le taux d'endettement de la France avoisine 66% du Produit intérieur brut et que le nouveau Président de la République devra abaisser le déficit et la dette publique.

M. Philibert a également mentionné que les entreprises françaises ont payé des impôts de 286 milliards d'euros en 2006 comparativement à 120 en Angleterre. Pour rester compétitif, il faut que l'État français diminue les taxes et impôts imposés aux entreprises. Sur ce point, M. Philibert a candidement admis que le programme électoral du candidat Sarkozy rejoignait plus les priorités du MEDEF.

Le jeudi 3 mai 2007

La délégation a été invitée à un petit-déjeuner-causerie parrainé par Sofres et le journal Le Figaro. Parmi les conférenciers, il y avait le conseiller de Nicolas Sarkozy, M. Claude Guéant (aujourd'hui secrétaire général de l'Élysée), qui a expliqué sommairement les aléas de la campagne et le plan de match pour les derniers de la campagne. Fait à noter, la délégation a pu s'entretenir brièvement avec le sénateur Serge Dassault, qui est venu au Canada avec une délégation sénatoriale et que le Groupe canadien avait reçu pour le déjeuner pour l'occasion.

La délégation a quitté Paris afin de se rendre à Lille pour assister au dernier grand meeting électoral du Parti socialiste avant le scrutin du 6 mai. Pour l'occasion, près de 20,000 personnes en liesse ont pu entendre les ténors du parti, soit l'ex-premier ministre Pierre Mauroy, que la délégation a rencontré après son discours, l'ex-ministre Martine Aubry, Jacques Delors et le chanteur Renaud. Pour clôturer ce grand happening électoral, la candidate Ségolène Royal est venue galvaniser la foule avec un discours où elle a repris les grands points de son programme électoral afin de relancer la France et de la rendre plus égalitaire.

La délégation a également rencontré le sénateur Percheron, président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et le député Bernard Derosier, président du Conseil général du Nord, afin d'échanger sur les grands enjeux régionaux et nationaux de cette campagne présidentielle.

Le vendredi 4 mai 2007

En cette dernière journée de campagne, la délégation s'est rendue au quartier général de campagne de l'UMP pour une visite guidée. Pour l'occasion, le sénateur Alain Lambert, un proche du candidat Sarkozy, a accueilli les parlementaires canadiens, et ce, malgré un horaire très chargé.

Après la visite des lieux, une rencontre impromptue avec le sénateur Roger Karoutchi, également proche conseiller de Nicolas Sarkozy, a permis de comprendre les grandes lignes de la stratégie du candidat de droite et du rodage de sa puissante machine électorale.

L'ambassadeur du Canada a offert un déjeuner en l'honneur de l'Association Canada-France. Parmi les invités, il y avait M. Eric Dupin, journaliste et analyste chez IPSOS, et M. Jean-Luc Parodi, politologue et chroniqueur au Journal du dimanche. La discussion a porté sur le bilan de la campagne des deux candidats et des enjeux auxquels le nouveau chef de l'État devra faire face.

Finalement, la délégation a rencontré Mme Laurence Laigo, secrétaire nationale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Lors de cet entretien, Mme Laigo a expliqué que la CFDT a rencontré les dirigeants du Parti socialiste, de l'UMP, des Verts, du Parti communiste et de l'UDF afin d'exprimer leurs revendications

Parmi les inquiétudes de la CFDT, il y a le danger, à gauche, de proposer des mesures sociales sans rapport à la réalité économique, comme la proposition d'interdire les licenciements, et la proposition de Nicolas Sarkozy de permettre à la population de travailler plus d'heures pour soi-disant gagner plus d'argent.

Bref, la CFDT est pragmatique et ne se permet pas d'assimiler Nicolas Sarkozy au Front national, selon Mme Laigo.

Le dimanche 6 mai 2007

Pour conclure cette mission, la délégation a rencontré le maire de Drancy et député de Seine St-Denis, M. Jean-Christophe Lagarde, afin de comprendre le rôle du maire dans le processus électoral. Il a expliqué brièvement qu'il doit s'assurer du bon déroulement du vote dans sa municipalité et qu'il agit en tant que représentant de l'État.

Pour conclure, la délégation a pu constater *de visu* le déroulement du vote dans un bureau de scrutin en compagnie du maire et par le fait même être témoin privilégié d'un moment fort de la démocratie française.

Respectueusement soumis,
L'honorable Lise Bacon, sénateur

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association interparlementaire Canada-France
ACTIVITÉ	Second tour des élections présidentielles
DESTINATION	Paris, France
DATES	du 2 au 7 mai 2007
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'honorable Lise Bacon L'honorable Jean-Claude Rivest L'honorable Aurélien Gill
CHAMBRE DES COMMUNES	L'honorable Scott Brison Mme Paule Brunelle
PERSONNEL	M. Jean-François Pagé
TRANSPORT	29 394,67 \$
HÉBERGEMENT	10 244,96 \$
HOSPITALITÉ	0 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	3 676,02 \$
CADEAUX OFFICIELS	0 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	2 740,75 \$
TOTAL	46 056,40 \$